





FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION INCENDIE ET EVACUATION

INFOS PRATIQUES

-  **Durée** : 1 jour soit 7 heures
-  **Pré requis pour la formation**
 - Personnels des collectivités, des établissements de spectacles, ou travaillant dans le domaine de l'événement.
 - Toute personne volontaire ou désignée par leur employeur.
-  **Prix** : 200€
-  **Intervenants** :
 - Professionnels de la prévention des risques et de la sécurité des spectacles
 - Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)
 - Chargé de sécurité ERP (AP2 ou SSIAP 3)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principes élémentaires de prévention
- Comprendre les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel
- Respecter la réglementation pour assurer une exploitation en sécurité
- Comprendre et organiser une évacuation du personnel, du public ou des deux
- Savoir utiliser les moyens d'extinction
- Satisfaire aux obligations réglementaires du Code du Travail et aux exigences du règlement de la sécurité contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique :

- Les différentes causes d'incendie
- La combustion et l'incendie
- Les classes de feu
- Les produits extincteurs
- Les définitions
- Les moyens de secours
- Les extincteurs
- Le comportement des matériaux
- La résistance au feu
- L'alerte
- Les consignes d'incendie
- L'évacuation
- Législation et réglementation
- Rôle des intervenants
- Comportement humain en cas d'incendie et d'évacuation

Partie Pratique :

- Extinction par les stagiaires sur feu réel
- Utilisation des extincteurs à eau pulvérisée et CO2.



METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique
- Etudes et analyses de cas concrets
- Echanges d'expériences

Supports :

- Projection de diaporamas et de vidéos.
- Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée en version papier.



EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation des savoir-faire réalisée par le formateur pendant les exercices pratiques.
- Contrôle des connaissances théoriques par un QCM en fin de formation.

→ Avis d'aptitude délivré si réussite à l'évaluation